

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Présents (9): Pierre BELBEZE, Gérard BOUDON, Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO, Jean-Jacques GIACHETTO, Leanne PITCHFORD, Nathalie PRUNIER, Gérard VERDOT.

Absents (4): JeanLuc BACQUET, Jean Paul CARDALIAGUET, Stéphanie GIRARD, David MUSE.

Personnes excusées ayant donné pouvoir à (2) : Jeanluc BACQUET a donné pouvoir à Jean-Jacques GIACHETTO
Jean-Paul CARDALIAGUET a donné pouvoir à Nicole GAZAIX.

Secrétaire de séance : G. VERDOT.

Ouverture de la séance à 19h03.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2024.

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

2/ Approbation du devis des travaux pour la réhabilitation de la salle des fêtes

La commune de Clermont-le-Fort envisage de réaliser des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le projet de réhabilitation consiste en une rénovation globale intégrant la démolition de l'annexe actuelle et la construction une extension coté Est. Le programme de travaux prévoit notamment le réaménagement des espaces de rangement et des sanitaires, la rénovation de la cuisine, l'installation de praticables plus modulables, l'isolation et le changement du système de chauffage. Le projet répond bien à la réglementation en vigueur, notamment en matière de performance énergétique des bâtiments publics et d'accessibilité des établissements recevant du public. Une étude thermique et acoustique a été réalisée avant travaux et un architecte a été retenu pour s'assurer de la bonne réalisation du projet dans le respect des normes en vigueur. Au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive lors de l'examen, la demande de bonification a reçu un avis favorable de principe de la part du groupe de travail. Ces engagements seront à confirmer au moment de l'individualisation de la subvention sur la base d'un dossier complet au stade des résultats d'appels d'offres et vérifiés au moment du versement de la bonification.

À cet effet, l'entreprise MC Concept a présenté :

- un devis de travaux pour un montant de 570 531,42 € HT soit 684 637,70 € TTC
- un devis d'études pour un montant de 76 163,54 € HT soit 91 396,25 € TTC

Le tout pour un total de 646 694,96 € HT soit 776 033,95 € TTC

Le coût des travaux sera inscrit au budget 2025 et suivants. Il est également prévu de solliciter les crédits nécessaires auprès des banques pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

D'accepter le devis présenté par l'entreprise MC Concept pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

D'inscrire le coût des travaux au budget 2025 et suivants.

De solliciter les crédits nécessaires auprès des banques pour financer ces travaux.

De solliciter les subventions dont le projet est éligible après de toutes les instances pour financer ces travaux.

D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vote : **Pour : 8** **Abstention : 3** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

3/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes auprès du Conseil Départemental (Contrat de Territoire – Équipement public)

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au dispositif du **Contrat de Territoire** au titre de la catégorie « **Équipements hors scolaire** ».



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

4/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes auprès de l'État (DETR).

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au dispositif de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : **Pour :11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

5/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes auprès de l'État – Fond Vert

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au dispositif prévu par l'État du Fond Vert (à la condition que la demande de DETR ne soit pas retenue)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

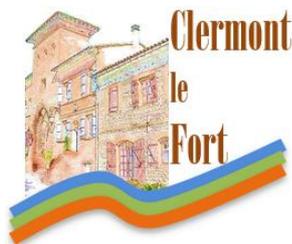
DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention **auprès de l'État dans le cadre du Fond Vert** pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

6/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au dispositif de Rénovation énergétique des bâtiments publics de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la **Région Occitanie dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics** pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : *Pour : 11* *Abstention : 0* *Contre : 0* La délibération est adoptée.

7/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la Mise en accessibilité des bâtiments publics.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au dispositif de Mise en accessibilité des bâtiments publics de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la **Région Occitanie dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics** pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : *Pour : 11* *Abstention : 0* *Contre : 0* La délibération est adoptée.

8/ Demande de subvention pour travaux de réhabilitation de la salle des fêtes au titre des CEE (Certificat d'économie d'énergie) par l'intermédiaire de SOLEVAL.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en janvier 2024 elle avait demandé l'appui technique de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie concernant le Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Clermont-le-Fort. Le service Ingénierie et Expérimentation Territoriales s'est mobilisé pour nous accompagner dans la recherche de financements pour ce projet. Ainsi, le projet de réhabilitation de la salle des fêtes est éligible au



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) dans la mesure où la commune adhère à SOLEVAL (Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain) pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-le-Fort, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande d'aide financière au titre des CEE auprès de SOLEVAL pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Clermont-le-Fort.

D'autoriser Madame le Maire à souscrire l'adhésion à SOLEVAL pour 2025.

D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

9/ Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée que l'INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, vient de publier l'état de la population au 1^{er} janvier 2025 (calculé sur la base de 2022).

À Clermont-le-Fort, nous sommes 541 habitants, dont 526 résident sur la commune et 15 'comptés à part' (déclarés sur la commune mais résident sur une autre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heure 59.